



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/243

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande par courrier de Madame LABEY Chantal en date du 23 septembre 2022,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour la mise en place d'un modulaire sécurisé Place du Général de GAULLE, dans le cadre de la rénovation du Café du Centre à SAINGHIN-EN-WEPPEES, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé, Place du Général de Gaulle, devant le Café du Centre, afin de permettre l'installation d'un modulaire sécurisé. Cela, afin que la gérante du Café du Centre puisse assurer la continuité de son exploitation dans le cadre de la vente de tabac, jeux et PMU. Les travaux de rénovation de l'établissement précité débuteront **du 15 octobre au 15 décembre 2022**.

ARTICLE 2 : Le modulaire devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Madame LABEY Chantal,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 10 octobre 2022

Le Maire,

Matthieu CORBILLON